



Plan d'action 2008-2012 une phase cruciale de lancement du plan RAWAJ vision 2020

Incontestablement, le secteur du commerce et de la distribution constitue un levier important pour le développement socio-économique du Royaume. Ce secteur connaît un rythme de croissance soutenu avoisinant les 6% l'an. En 2007, le commerce a réalisé 11% du PIB national avec une valeur ajoutée, au prix courant, établie à 65 milliards de dirhams. De même, le secteur a occupé, en cette même année, plus de 1,29 millions d'individus, offrant ainsi une source de revenu à 12,5% de la population active marocaine occupée.

Durant ces deux dernières décennies, le secteur a connu l'émergence de nouveaux modes de commerce à l'image de la grande distribution et des réseaux de franchise. Ces enseignes de distribution connaissent un réel succès auprès des consommateurs, en témoigne leur taux de croissance dépassant les 20% l'an et leurs plans de développement ambitieux. De plus en plus, le commerce moderne met ses marques sur le tissu économique urbain et révolutionne les infrastructures commerciales en innovant dans la création d'espaces d'accueil autour de nouveaux concepts de galeries commerciales, d'aires de divertissements marchands, de Malls, etc.

D'autre part, le secteur est riche d'un tissu de commerces indépendants, jouant un rôle stratégique dans l'approvisionnement de l'ensemble du territoire du Royaume. Ce mode de commerce est solidement ancré dans les habitudes de consommation des ménages marocains et dispose d'atouts propres fortement appréciés chez sa clientèle. Le commerce indépendant monopolise en effet 90% du secteur de l'alimentation générale et regroupe près de 825000 points de vente. Aussi, ce mode de commerce, dispose d'un potentiel important de croissance, qui se réalisera à travers son inscription dans un processus de modernisation intégrée.

Pour accompagner cette dynamique, faire émerger les pleines potentialités des opérateurs et démultiplier les initiatives et les investissements publics et privés dans le secteur, le Département du Commerce et de l'Industrie a lancé officiellement, le Samedi 21 juin 2008, à l'occasion de la journée nationale du commerce et de la distribution son plan de développement du secteur du commerce et de la distribution baptisé « Rawaj vision 2020 ».

Ce plan ambitieux, annoncé le 26 juin 2007, vise sur le plan quantitatif à inscrire le secteur du commerce et de la distribution sur une courbe de croissance ascendante, avec l'objectif d'une part, de porter sa contribution au PIB national à 15% à l'horizon 2020 tout en créant plus de 450.000 emplois et d'autre part, à relever son taux de croissance à 8% annuellement.

De même, sur un plan qualitatif le plan RAWAJ permettra d'asseoir de nouvelles bases pour assurer un développement harmonieux entre les différentes formes du commerce. En outre, l'implémentation du plan RAWAJ vision 2020 contribuera à consolider les bases d'un positionnement stratégique du Maroc en tant que plateforme de shopping par excellence au niveau de la région sud méditerranéenne, présentant une offre attrayante et en adéquation avec les attentes et les besoins des consommateurs de différentes rives.

Comme première étape de mise en œuvre du plan RAWAJ vision 2020, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies a arrêté un plan d'action pour la période 2008-2012 se fixant des objectifs intermédiaires devant permettre de porter le PIB du secteur à 98 Milliards de dhs à l'horizon 2012 et de créer plus de 200.000 nouveaux emplois.

Ainsi, l'implémentation du plan RAWAJ gravitera autour de deux axes visant premièrement le consommateur, qui constitue la cible principale des mesures de restructuration envisagées, lesquelles considèrent un recentrage stratégique du secteur sur la satisfaction du client et en deuxième lieu, l'amélioration des conditions cadres avec l'appui aux opérateurs économiques intervenant dans le secteur. Il s'agit de :

- Assurer une offre de produits de qualité, accessibles et répondant aux besoins de tous les consommateurs.

- Améliorer la compétitivité des acteurs de commerce et faire émerger de nouveaux modèles de distribution.

Concernant le premier axe « **Assurer au consommateur l'accès à l'offre produits** », le plan RAWAJ prévoit de mettre en œuvre des mesures pour l'amélioration de l'accessibilité aux produits en termes de prix, de qualité et de disponibilité, pour cela des mesures seront engagées pour améliorer le pouvoir d'achat du consommateur et ce, en agissant sur la restructuration des circuits de distribution de produits de consommation stratégiques à l'image des produits frais.

De même, l'accès à l'information sur les prix sera progressivement démocratisé à travers des actions de sensibilisation sur l'affichage des prix et l'implication du mouvement consumériste dans la réalisation d'études comparatives portant sur les prix et la qualité des produits.

Aussi, le Ministère procédera au développement d'un système de veille permettant de réaliser un benchmark sur les politiques publiques en faveur du secteur du commerce et de la distribution et plus particulièrement de contrecarrer les situations de pénurie et ce, tout en arrêtant des stratégies d'intervention en périodes de crises. De même, un référentiel national fixant les critères socio-économiques devant présider à l'implantation des équipements commerciaux sera adopté. Ce référentiel définira les besoins de consommation pour des groupes de 1000 consommateurs et déclinera la composition idoine du tissu commercial correspondant et ce, sur la base d'études socio-économiques à mener dans différentes régions du Royaume.

Enfin, ce Département élaborera des normes qualité spécifiques au secteur commercial en perspective de développer et faciliter la labellisation et la certification des commerces et poursuivra ses actions de sensibilisation pour instaurer la culture qualité chez les opérateurs et les consommateurs.

Par ailleurs, la politique d'intervention de ce Département pour l'appui au consumérisme a été reconduite dans le cadre du plan RAWAJ vision 2020. Dans ce domaine, il est prévu de :

- Accompagner la restructuration du mouvement consumériste marocain en vue de la professionnalisation de ses modes de gestion et de ses services en faveur

du consommateur, avec plus précisément un accompagnement pour l'obtention du statut d'utilité publique et le développement de services de proximité ;

- Renforcer le cadre juridique à travers la promulgation du projet de loi 27-00 édictant des mesures de protection du consommateur ;
- Consolider le cadre institutionnel de la protection du consommateur dans les domaines de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation du consommateur.

Le deuxième axe « **Accompagner les acteurs du commerce dans leur développement** » prévoit des mesures au profit des opérateurs de commerce, notamment, la mise en place d'une offre Maroc pour le commerce et la distribution visant à encourager l'investissement dans le secteur, ainsi que l'instauration de conditions pouvant favoriser l'émergence de nouveaux modèles à travers en particulier, le renforcement de la compétitivité du commerce de proximité et l'exploration de nouvelles niches.

Tout d'abord, **l'offre Maroc** sera centrée sur l'amélioration de l'offre d'accueil à travers la contribution à la réhabilitation des espaces commerciaux en appui aux projets initiés dans ce sens. La contribution se fera à travers le financement de l'expertise et de l'équipement nécessaires à la modernisation des points de vente associés.

Aussi, le Ministère prévoit de mettre un levier financier pour le développement de Zones d'Activités Commerciales de nouvelle génération. Ces Zones d'Activités se définissent comme étant un ensemble commercial à ciel ouvert, réalisé et géré en tant qu'unité regroupant plusieurs équipements commerciaux et de services, notamment les entrepôts, les hypermarchés, les centres commerciaux, les centres de loisirs,...etc.

Ces zones seront identifiées sur la base du master plan national ou sur la base d'études spécifiques réalisées au niveau des régions, en tenant compte de leurs potentiels économiques et des synergies avec les autres politiques sectorielles.

A cet effet, une contribution financière pourra appuyer les études de faisabilité de certaines zones d'activités commerciales, elle peut constituer également un levier pour la réalisation de ces zones, sur la base d'un cahier des charges, afin d'en améliorer les conditions de cession ou de location.

Ensuite, l'offre Maroc sera consolidée à travers le développement de cursus de formations qui permettront la requalification du personnel employé dans le secteur en adéquation avec les besoins des opérateurs du commerce moderne. De même, de l'expertise dans le domaine de la formation pourra être prise en charge pour bénéficier aux commerçants indépendants adhérant à un projet de modernisation intégrée.

Enfin, un programme de promotion sera mis en œuvre à travers la création d'événements commerciaux nationaux ou régionaux et ce, en collaboration avec les structures représentatives et différents partenaires pouvant être intéressés par l'animation commerciale, touristique et culturelle.

Pour ce qui est de **l'émergence de nouveaux modèles de commerce et de distribution** RAWAJ prévoit d'accompagner le développement de champions nationaux dans l'objectif de favoriser l'émergence de concepts commerciaux marocains à l'échelle nationale et internationale avec des modèles d'entreprises structurées, créant une plus forte valeur ajoutée et une offre de service diversifiée et répondant aux exigences du consommateur.

Cet accompagnement consiste en l'appui aux PME à travers la mobilisation de l'expertise nécessaire pour la normalisation de leurs concepts et l'expansion de leurs réseaux. Les PME bénéficiaires doivent exercer dans le secteur commercial et justifier d'un potentiel de croissance important affirmé par la réussite de leur concept commercial marocain et attesté d'un savoir-faire confirmé dans le commerce en réseau.

Aussi, le deuxième volet de l'appui à l'émergence de nouveaux modèles de commerce et de distribution incitera au lancement de projets intégrés visant la modernisation du commerce indépendant, spécialement dirigés vers son adaptation aux exigences de la consommation.

Ainsi, le plan RAWAJ met à contribution le fonds de développement et de modernisation du commerce et de la distribution pour soutenir des projets de modernisation développés et conçus par des intervenants dans le secteur, visant à développer l'activité et la rentabilité du commerce de proximité et à assurer un niveau de standard de qualité pour répondre au mieux aux attentes et exigences des consommateurs. Il s'agit notamment des projets de :

- La labellisation,
- La mise en réseau,
- La création de centrales d'achats,
- La réhabilitation des espaces commerciaux,
- Où tout autre projet de modernisation du commerce de proximité.

La contribution du fonds concernera la prise en charge partielle des coûts de l'expertise et de l'équipement du local commercial.

De même, de nouveaux domaines d'intervention seront investis par le Département du Commerce et de l'Industrie dans l'objectif d'accompagner le développement de certaines niches en partenariat avec les Départements et acteurs concernés, cela comprend notamment, la promotion du commerce électronique et l'amélioration des conditions de commercialisation des produits de terroir, des produits d'artisanat et de commerce équitable, etc.

Sur un autre registre, le Ministère va initier des actions dans le domaine du développement des relations interprofessionnelles à travers la promotion de l'adoption de chartes éthiques entre opérateurs, principalement axées sur les relations commerciales. De même, des actions structurantes seront mises en œuvre pour la professionnalisation des acteurs et le développement d'infrastructures commerciales permettant la réorganisation des circuits de distribution.

Dans ce sens, il est prévu de réaliser un master plan de développement des plateformes et moyens logistiques et de professionnaliser les métiers logistiques. De même, le Ministère procédera en partenariat avec les Départements et acteurs concernés à l'amélioration des circuits de distribution de produits frais et ce, en concourant à la réforme des marchés de gros des fruits et légumes et des abattoirs. Enfin, une attention particulière sera portée à l'étude d'opportunité de montage de nouvelles bourses de produits au niveau du Royaume.

Par ailleurs, le Ministère envisage de doter le secteur du commerce et de la distribution de plans régionaux de développement qui permettront d'éclairer les choix en matière d'urbanisme commercial et d'identifier de nouveaux projets structurants. Les plans de développement régionaux du commerce et de la distribution seront élaborés sur la base

d'études régionales ayant pour objet de définir les orientations pour la restructuration du commerce au niveau d'une région, en tenant compte des besoins de sa population et de son potentiel économique.

Ces plans constituent également des outils d'aide à la décision au service des collectivités locales, des opérateurs du commerce et des acteurs de l'urbanisme commercial qui permettront, outre l'identification des projets commerciaux structurants et prioritaires pour la région, une meilleure planification de l'évolution du tissu commercial.

La réalisation de ces plans se fera dans un cadre de partenariat volontariste avec les principaux acteurs régionaux. Ainsi, le fonds RAWAJ sera mis à contribution pour le financement de ces plans.

A cet égard, il y a lieu de signaler que la convention de création du fonds de modernisation et de développement du secteur du commerce et de la distribution a été signée, le 11 juin 2008, sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre Abass ELFASSI, conjointement entre le Ministère de l'Industrie, du Commerce, et des Nouvelles Technologies, le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Agence Nationale de Promotion de la PME. Ce fonds permettra d'appuyer, comme sus-indiqué, les projets de modernisation intégrée, la création des Zones d'Activités Commerciales, les projets de développement des champions nationaux et les études et plans de développement régionaux.

Le plan RAWAJ est un projet gouvernemental volontariste qui se dote des moyens de son ambition. Ainsi, la convention couvrant la période 2008-2012 prévoit de créditer le fonds modernisation et de développement du secteur du commerce et de la distribution d'une enveloppe de 900 Millions de dhs, qui permettront d'accompagner 12.000 commerçants dans le cadre de l'offre intégrée, de mener 25 opérations de réhabilitation, devant bénéficier à près de 15.000 commerçants, de soutenir le développement de 25 champions national et de créer 12 Zones d'Activités Commerciales.